

COMMUNE DE
BARFLEUR

Secrétariat ouvert du lundi au vendredi
De 8h à 12h
Correspondance BP 2-50760 Barfleur
Tél. 02 33 23 43 00 (lignes groupées)
Fax 02 33 23 43 09
E-mail : secretariat@mairiedebarfleur.fr

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2020-41-CHD

Le Maire de la Commune de BARFLEUR

VU, le Code de la Route

VU, la demande de Monsieur Claude MEYER, pour le déménagement de sa maison située 1, Passage Le Bel 50760 BARFLEUR, le jeudi 30 juillet 2020 toute la journée,

Considérant la nécessité d'interdire le stationnement de tous autres véhicules, ainsi que la circulation,

ARRÊTE :

Article 1 : Le stationnement et la circulation seront interdits dans le Passage Le Bel le jeudi 30 juillet 2020 afin de permettre au camion de déménagement d'accéder au 1, Passage Le Bel.

Article 2 : Les services de la Mairie sont chargés de la mise en place de la signalisation.

Article 3 : Monsieur le Maire et la Gendarmerie de Saint Vaast la Hougue sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Barfleur, le 21 juillet 2020

L'adjoint par délégation

Christine HAMEL DORDONNAT

